



Service des finances : pm

Envoyé en préfecture le 04/03/2021

Reçu en préfecture le 04/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 043-214301574-20210302-DEL_2021_0019-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil municipal du 26 février 2021

INTRODUCTION

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 3.500 habitants, doivent organiser dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir. Ce débat a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, et ainsi éclairer leurs choix et orientations politiques afin qu'ils soient compatibles avec les potentialités financières de l'établissement public.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit des dispositions supplémentaires applicables dès le débat d'orientation budgétaire prévu pour l'établissement du budget primitif 2016. Ainsi, l'article 2312-1 mentionne :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le présent document contient les informations prévues par la loi, et, nécessaires pour éclairer les élus sur la situation financière de la Ville à la fin de l'année 2020 en vue de débattre sur les orientations budgétaires.

Cet exercice est d'autant plus difficile dans le contexte actuel avec les incertitudes qui persistent liées à la crise sanitaire et les conséquences sur l'activité économique. Le document est composé d'une première partie d'analyse de la situation financière à la fin de l'exercice 2020 et une seconde partie présentant une prospective basée sur les éléments connus à ce jour.

NIVEAU NATIONAL

Contexte général : situation économique et sociale

(Source INSEE)

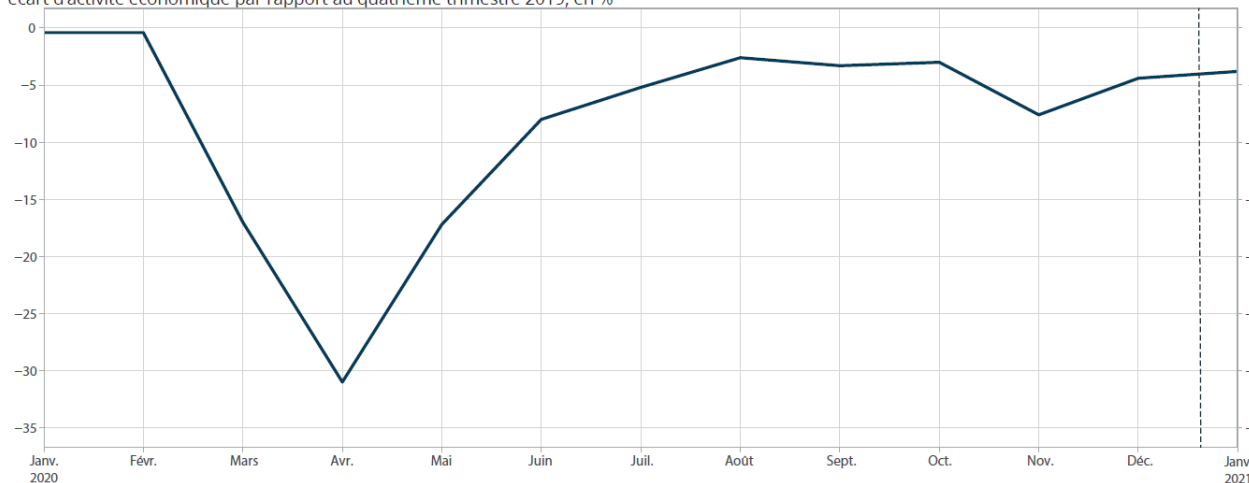
Au cours d'une année ayant connu des fluctuations économiques d'une ampleur inédite, le PIB a diminué de 8,3 % en moyenne annuelle en 2020, selon la première estimation des comptes trimestriels.

▲ Contexte macro-économique au 4^{ème} trimestre 2020

▲ L'activité économique française a été affectée par le deuxième confinement mais dans des proportions moindres qu'au printemps

► 1. Pertes d'activité mensuelles estimées puis prévues

écart d'activité économique par rapport au quatrième trimestre 2019, en %

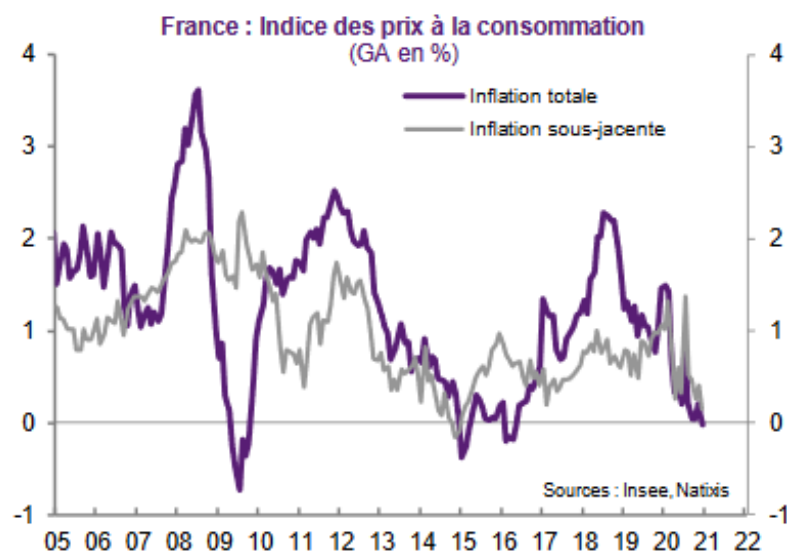


▲ Impact de la crise sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6% du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

▲ Inflation durablement faible

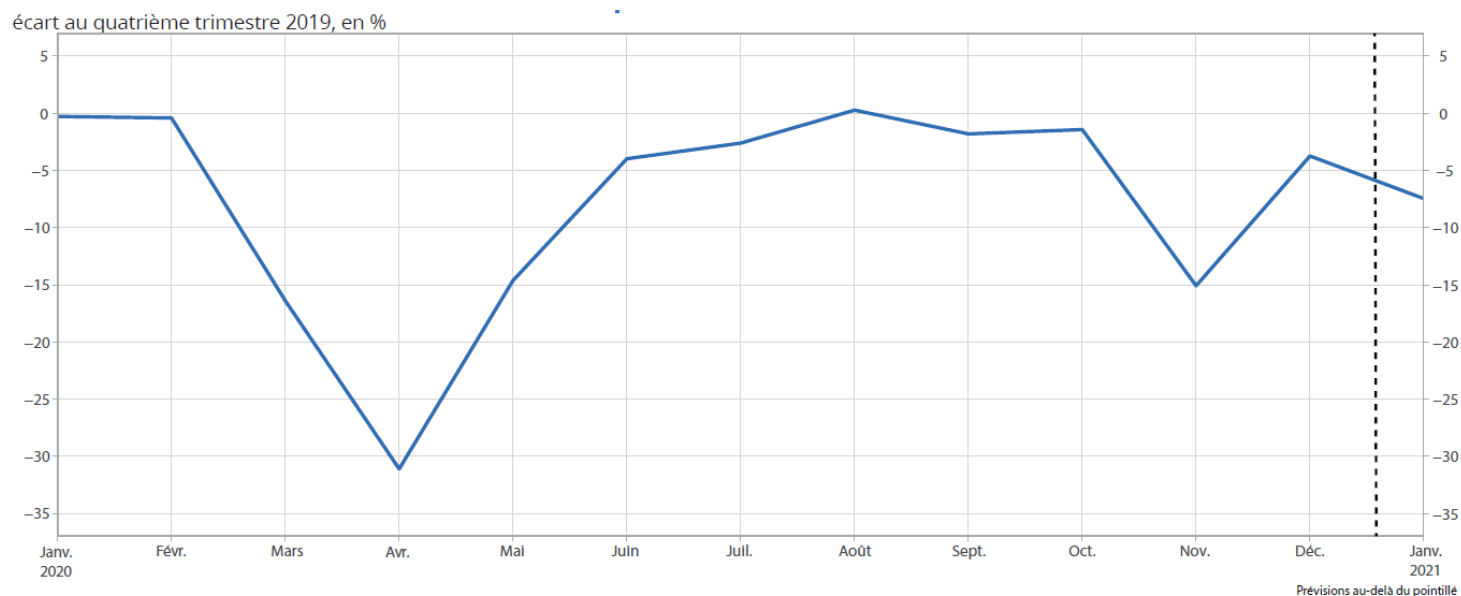
Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5% en janvier 2020 à 0% à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.



Après 1,1% en 2019, l'inflation s'est élevée à 0,5% en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.

▲ **La consommation des ménages s'est établie au quatrième trimestre 2020 à - 7 % de son niveau d'avant crise, après -1 % au troisième trimestre, reflétant le recul de la consommation pendant le deuxième confinement.**

Consommation mensuelle estimée et prévue



Lecture : en janvier 2021, la consommation des ménages se serait située 7 % en deçà de son niveau du quatrième trimestre 2019.
 Source : calculs Insee à partir de sources diverses

▲Loi de finance 2021

La LFI 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards€ du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022. L'une des mesure consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards€ dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels

Concours financier de l'Etat

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Pour 2021, **les hausses de DSU** et de DSR s'établissent à 90 M€, comme en 2020. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8milliard€ dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

La situation financière de la Ville

Le présent document support de débat d'orientation budgétaire a été élaboré avant la clôture de l'exercice, par conséquent les données relatives aux réalisations 2020 restent donc encore provisoires.

Les grands équilibres financiers (Opérations réelles)

En milliers d'euros

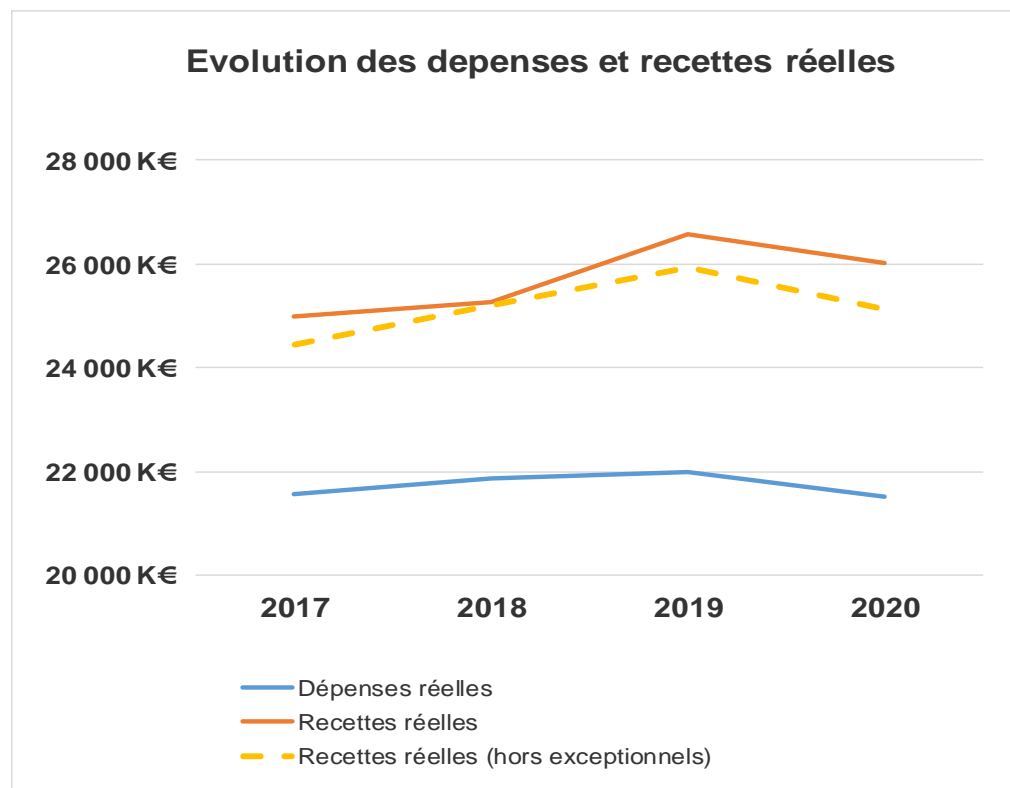
EPARGNES	2019	2020
Recettes de gestion	25 881 K€	25 049 K€
Dépenses de gestion	21 161 K€	20 512 K€
Épargne de gestion	4 721 K€	4 537 K€
Résultat financier	-536 K€	-505 K€
Résultat exceptionnel	419 K€	473 K€
Épargne brute	4 604 K€	4 505 K€
Amortissement du capital	2 539 K€	2 338 K€
Épargne nette	2 065 K€	2 167 K€

▸ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

▸ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

▸ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Le graphique ci-contre montre que la Ville a poursuivi la maîtrise de ses dépenses grâce à une gestion rigoureuse, permettant ainsi d'améliorer les épargnes.

Le fléchissement constaté en 2020 est dû à la perte de recettes liée à la crise sanitaire : fermeture du Rocher Corneille, de l'auberge de jeunesse, des centres de loisirs, absence de cantines... et aux décisions prises pour soutenir les commerces et les producteurs locaux : gratuité du stationnement, des redevances du domaine public pour les marchés, les terrasses pendant l'arrêt de l'activité économique.

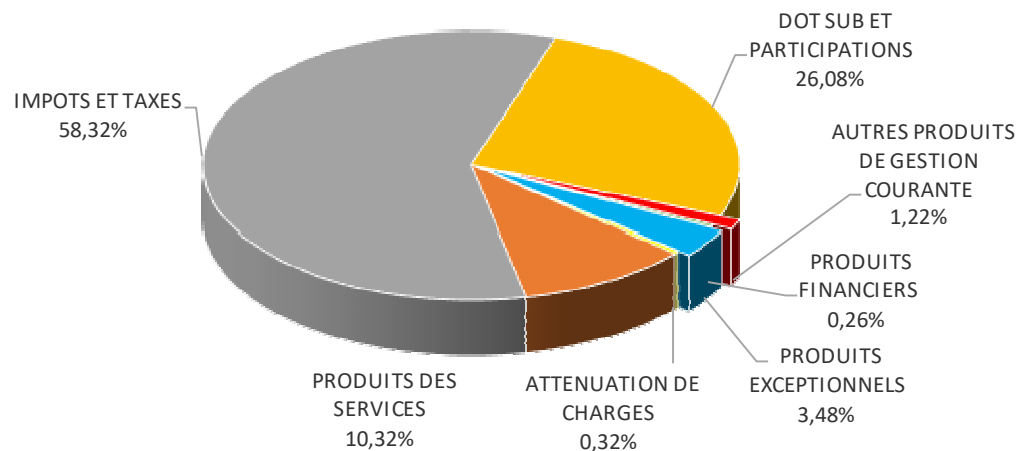
De même, l'activité des services étant réduite au premier trimestre 2020, on constate une réduction des dépenses de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement

Libellés des chapitres	2019	2020
013 ATTENUATION DE CHARGES	127	84
70 PRODUITS DES SERVICES	3 509	2 685
73 IMPOTS ET TAXES	15 021	15 176
74 DOT SUB ET PARTICIPATIONS	6 891	6 786
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	333	318
76 PRODUITS FINANCIERS	47	67
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	658	905
Recettes réelles	26 587	26 021

La répartition des recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement 2020 : 26,02 M€

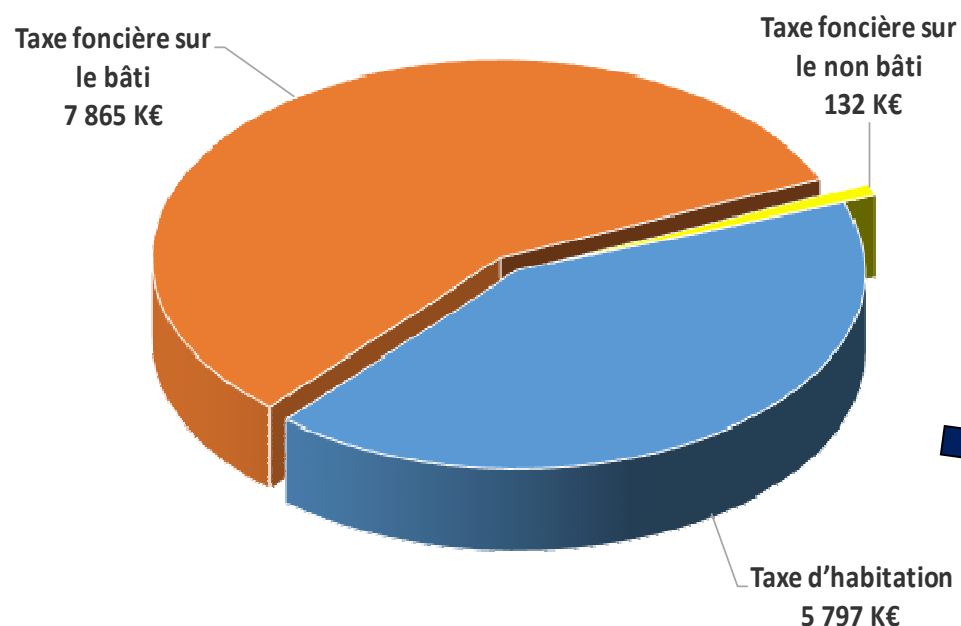


La fiscalité directe

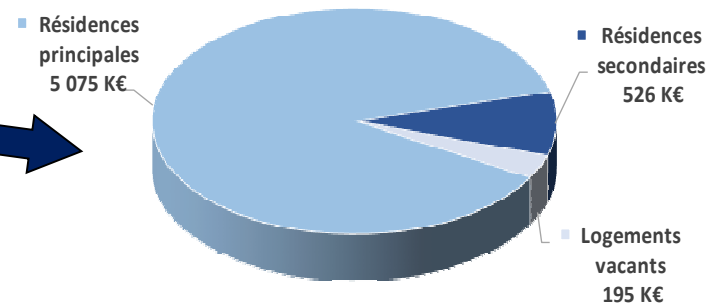
Répartition du produit de fiscalité directe 2020 :

13 794 K€

(hors rôles supplémentaires)



Décomposition produit TH 2020 : 5 797 K€



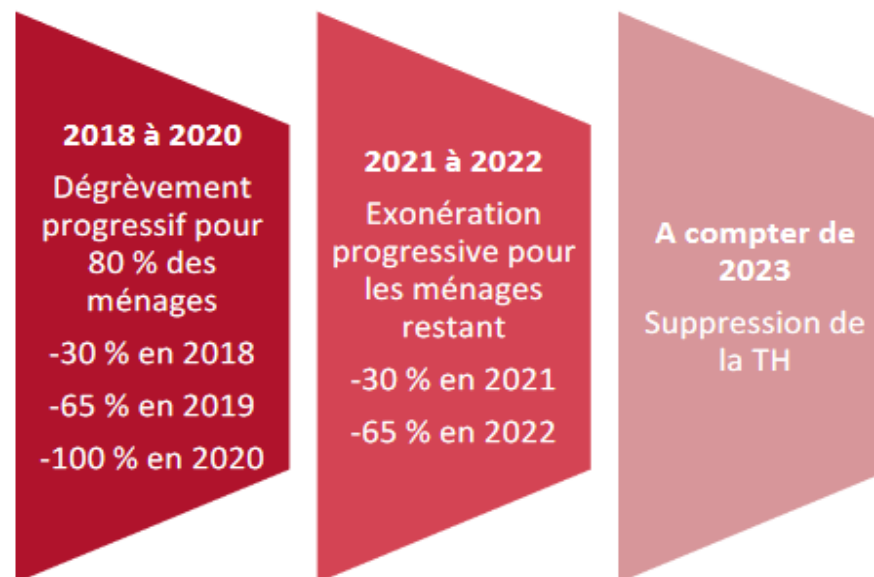
Le produit fiscal progresse globalement de +1,39 % par rapport à 2019 du seul fait de l'évolution des bases.

En 2020, la Ville a maintenu les taux de fiscalité au même niveau que les années précédentes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 18,19 %
- Taxe sur le foncier bâti : 27,28 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 132,97 %

La réforme de la fiscalité

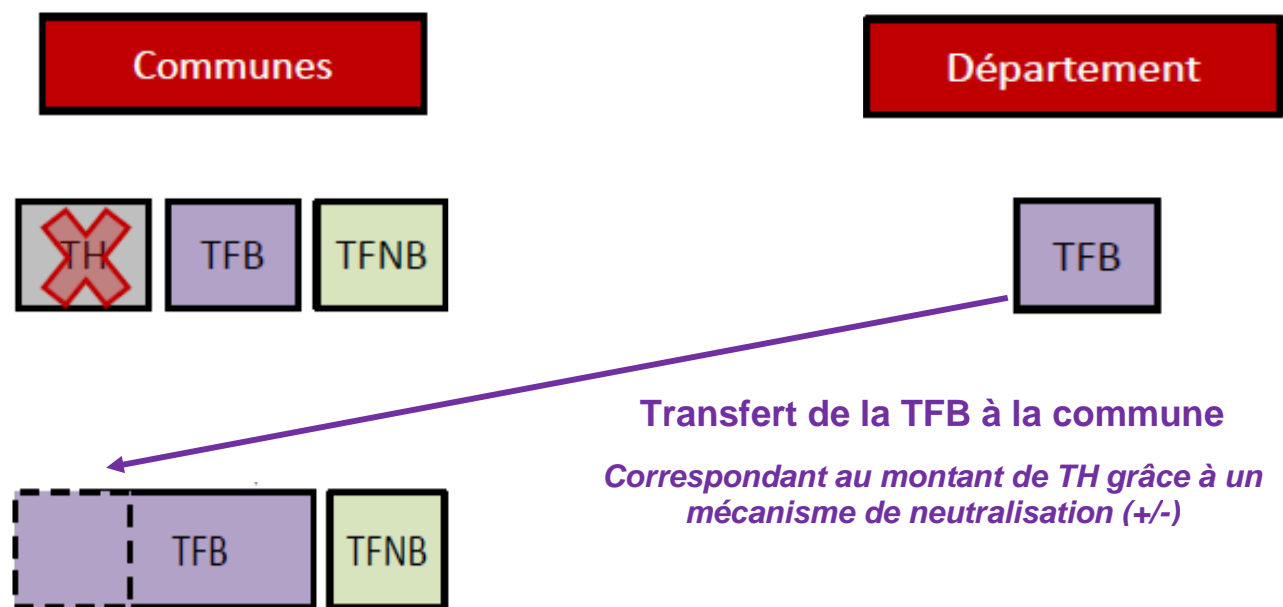
La loi de finances pour 2018 a prévu un dégrèvement de Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers, appliqué sur trois ans (2018-2020). La TH sera progressivement **supprimée pour les 20 restants (2021-2023)**.



Pour les collectivités, 2021 est l'année effective de :

- **la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais maintien de la taxe pour les logements vacants et les résidences secondaires,**
- **la mise œuvre de son remplacement.**

Mise en œuvre du remplacement de la taxe d'habitation : transfert de la taxe sur le foncier bâti du département



La réforme n'aura pas d'impact pour le contribuable, puisqu'il s'agit seulement d'un transfert de fiscalité entre les deux collectivités, du département vers la commune.

Réforme fiscale - les conséquences pour la Ville : L'allègement de la taxe sur le foncier bâti pour les établissements industriels

L'article 4 du PLF pour 2021 prévoit de moderniser les paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative (VL) des établissements industriels. Cette modernisation s'inscrit dans la **démarche du Gouvernement de baisser les impôts de production telle qu'annoncée dans le plan de relance.**

La diminution des bases du foncier bâti générée par la nouvelle méthode de calcul de la valeur locative des établissements industriels, sera neutralisée par le versement d'une compensation correspondant à la perte du produit fiscal.

Pour la Ville, le produit concerné par cette réforme est estimé à 187 K€ pour 2021.

Nouveau panier fiscal pour la Ville à compter de 2021 :

A compter de 2021, le produit fiscal de la Ville se décomposera comme suit :
 (Simulation effectuée selon les bases d'imposition effectives 2020)

Chiffres en k€	2019	2020	Projections 2021
Taxe d'habitation*	5 760	5 797	730
Taxe sur le foncier bâti (produits effectifs)**	7 712	7 865	13 517
Produits votés (avant correction)			13 987
Coefficient correcteur (estimation)			0,966
Taxe sur le foncier non bâti*	132	132	134
TOTAL PRODUITS FISCAUX	13 604	13 794	14 381

* Avec une simulation de relaborisation des bases pour 2021

** Avec prise compte à compter de 2021 de la diminution des valeur locatives (VL) industrielles

Chiffres en k€	2019	2020	Projections 2021
Produits fiscaux (rappel)	13 604	13 794	14 381
Compensation TH	733	762	-
Compensation TFB sur VL industrielles			187
Autres allocations compensatrices	69	70	70
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	802	832	257

TOTAL FISCALITE + COMPENSATIONS	14 406	14 626	14 638
--	---------------	---------------	---------------

Globalement pour 2021 le montant du produit fiscal cumulé aux compensations est équivalent à 2020.

Dotations et participations

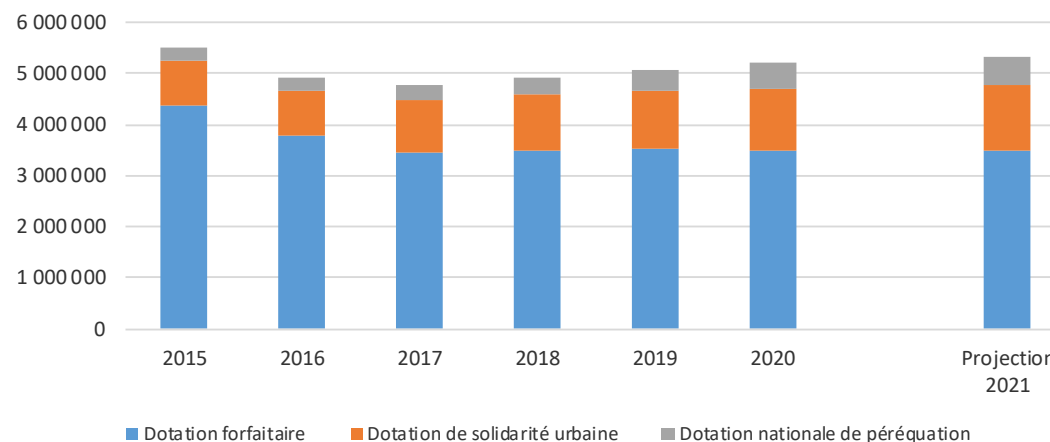
Ce compte regroupe, d'une part, les dotations de l'Etat (DGF et compensations fiscales), et d'autre part, les subventions ou participations des divers partenaires.

La Dotation Globale de Fonctionnement :

La loi de finances pour 2021 procède à un toilettage des formules de calcul des potentiels fiscaux et financiers des communes, afin de prendre en compte les conséquences des deux réformes précitées (suppression de la TH sur les résidences principales et réduction des bases des locaux industriels).

Cependant, cette refonte n'aura pas de véritable impact sur la DGF de la Ville. Celle-ci s'élèverait à **5,40 M€ en 2021** contre 5,33 M€ en 2019, du fait notamment de la revalorisation de l'enveloppe DSU.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

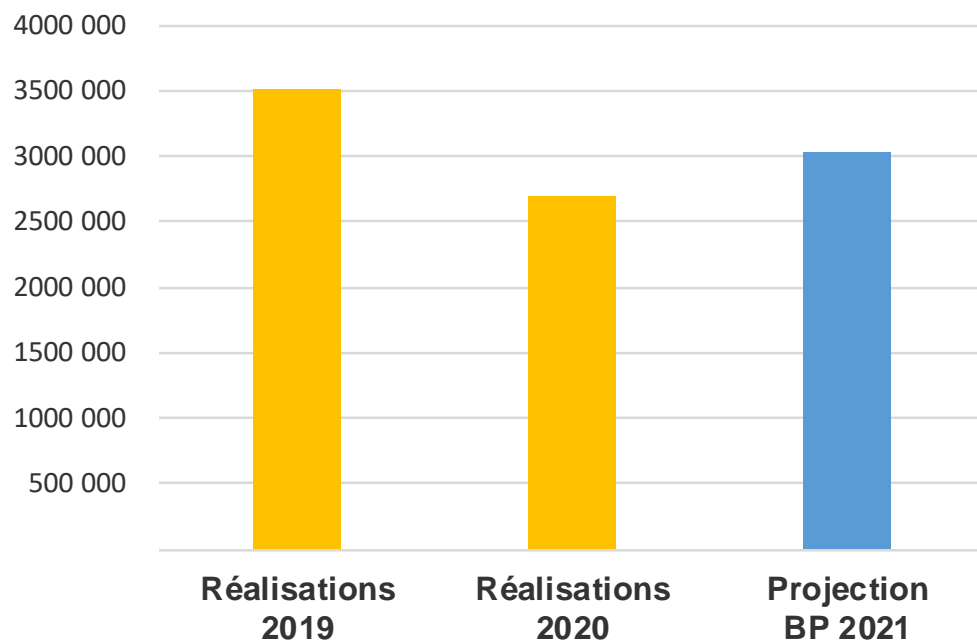


Les compensations fiscales :

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les compensations fiscales vont passer de 831 K€ en 2020 à **257 K€ en 2021**.

Produits des services

Produits des services, du domaine



La projection des produits des services et du domaine a été estimée avec prudence du fait de l'incertitude.

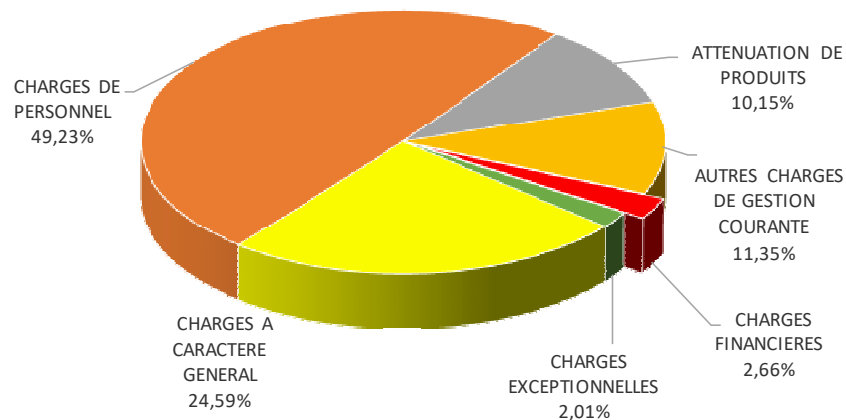
Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées.

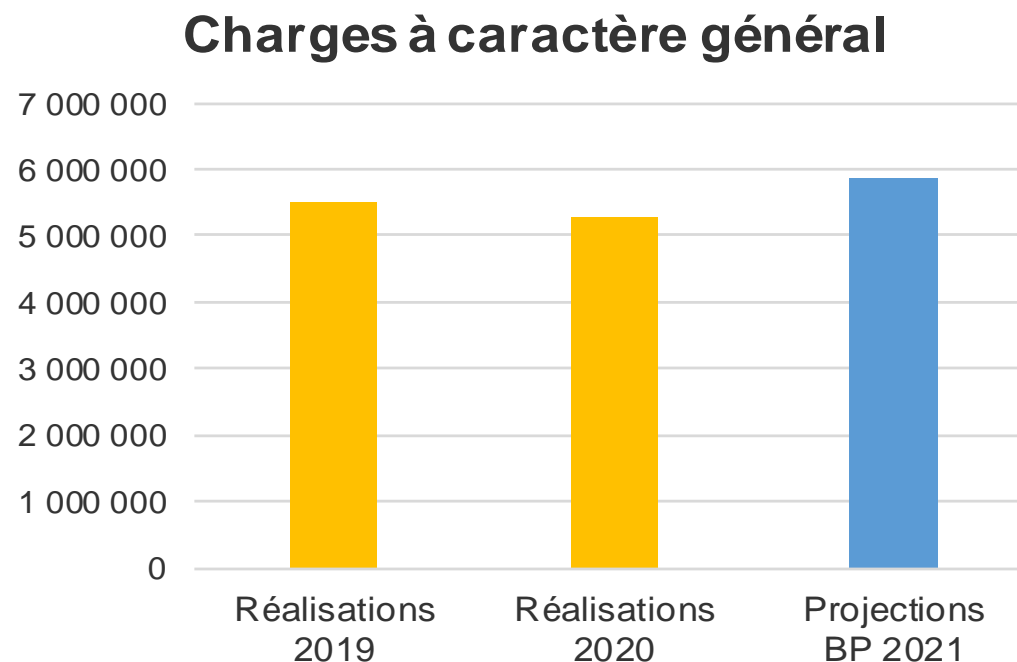
Libellés des chapitres	2019	2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 510	5 292
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 929	10 593
014 ATTENUATION DE PRODUITS	2 176	2 185
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 546	2 443
66 CHARGES FINANCIERES	584	572
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	239	432
Dépenses réelles	21 983	21 516

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 21,52 M€



Charges à caractère général

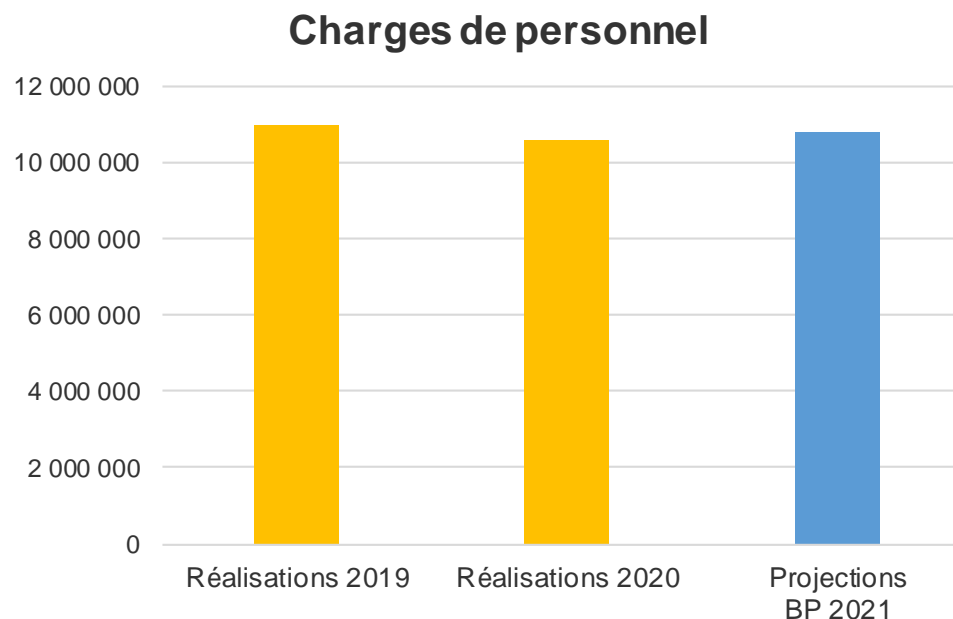


Le montant des charges à caractère général réalisé s'élève à **5,3 M€ en 2020** contre 5,5 M€ en 2019. Du fait de la crise sanitaire, certains postes de dépenses ont été en baisse notamment l'achat de repas pour les cantines scolaires, les économies générées par la fermeture des services durant la période du confinement au 1^{er} trimestre 2020.

Les projections pour l'année 2021, soit environ **5,8 M€**, se situent à un niveau sensiblement identique aux prévisions du budget 2020.

Les charges de personnel

Evolution de la masse salariale



A la clôture 2020, les dépenses de personnel telles que regroupées au chapitre 012 du budget s'établissent à 10 592 K€, sensiblement identique à 2019. La légère baisse entre ces deux années provient :

- de la fin de certaines mises à disposition de personnel à la Communauté d'Agglomération,
- la diminution des recrutements pour les remplacements et les emplois saisonniers du fait de la crise sanitaire.

Pour l'exercice 2021, le chapitre 012 devrait s'élever à 10 773 K€, soit une évolution de 0,02 %. Les différents éléments ci-dessous ont permis d'absorber la quasi-totalité des mesures impactant la masse salariale :

- La mise en retraite pour invalidité de plusieurs agents déjà remplacés.
- La gestion rigoureuse des demandes de remplacements.
- Les effets de la crise sanitaire sur l'enveloppe des agents saisonniers ainsi que celle liée aux remplacements.

L'ensemble de ces éléments ont permis d'absorber l'impact financier des mesures nationales (fin P.P.C.R., ...), du G.V.T., ainsi que celui lié au renforcement du service de la Police Municipale.

Evolution des effectifs :

Année	31/12/19	31/12/20
E.T.P.T. titulaires	253,60	250,96
E.T.P.T. non titulaires sur poste vacant	13,43	15,17
E.T.P.T. cumul	267,03	267,13

E.T.P.T. : Equivalent Temps Plein Travaillé

Temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le temps de travail des agents est de 1586 heures par an, soit 1572 heures avec les jours de fractionnement.

Avantages en nature

Logement de fonction : Des logements de fonction sont attribués aux gardiens du Centre Pierre Cardinal et de l'Auberge de Jeunesse, pour nécessité absolue de service. Ces avantages en nature sont évalués respectivement à 1 338,12 € et 1 784,16 € par an.

Repas : Des avantages en nature repas sont comptabilisés pour les agents de la « cuisine en Velay ». 14 salariés en ont bénéficié en 2020, soit 2 541 repas, valorisés à hauteur de 4,95 €, ce qui représente une évaluation forfaitaire de 12 578,30 €.

Les atténuations de produits

Elles concernent essentiellement les attributions de compensation versées par la Ville à la Communauté d'Agglomération suite aux transferts de compétences intervenus depuis 2016.

Pour mémoire, la décomposition de cette attribution est retracée ci-dessous :

Attribution de compensation 2015	+ 1 936 K€
Exercice 2016	
Théâtre	- 652 K€
Musée	- 624 K€
Palais des sports	- 99 K€
Pont bascule	- 4 K€
Personnel des services communs	- <u>2 639 K€</u>
Attribution de compensation 2016	- 2 082 K€
Exercice 2017-2018	
Neutralisation fiscale	+ 427 K€
Transfert petite enfance «fonctionnement »	- <u>457 K€</u>
Attribution de compensation 2017 et 2018	- 2 112 K€
Exercice 2019	
Transfert petite enfance «investissement »	8 K€
Attribution de compensation 2019 et 2020 :	- 2 120 K€

Pour mémoire, la Communauté d'Agglomération rembourse à la ville la part des annuités d'emprunts relatifs aux investissements transférées (musée et petite enfance).

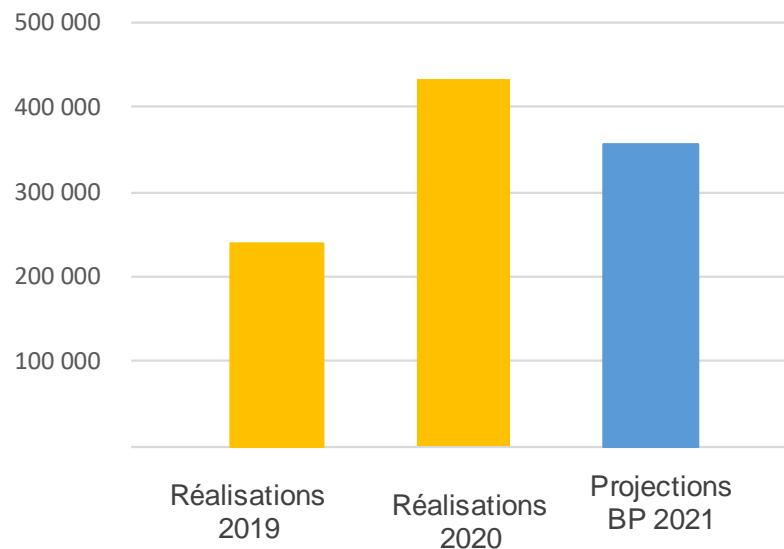
Les charges exceptionnelles

En 2020, ce compte évoluait de façon conséquente pour comptabiliser :

- un soutien financier plus important au budget annexe de la « Cuisine en Velay » du fait de la perte de recettes liées à la crise sanitaire,
- les dépenses exceptionnelles d'achat de masques, de produits désinfectants, de plexi glace...),

Au budget primitif 2021, une enveloppe importante sera maintenue (de l'ordre de 360 K€ contre 432 K€ de réalisations en 2020) pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Charges exceptionnelles

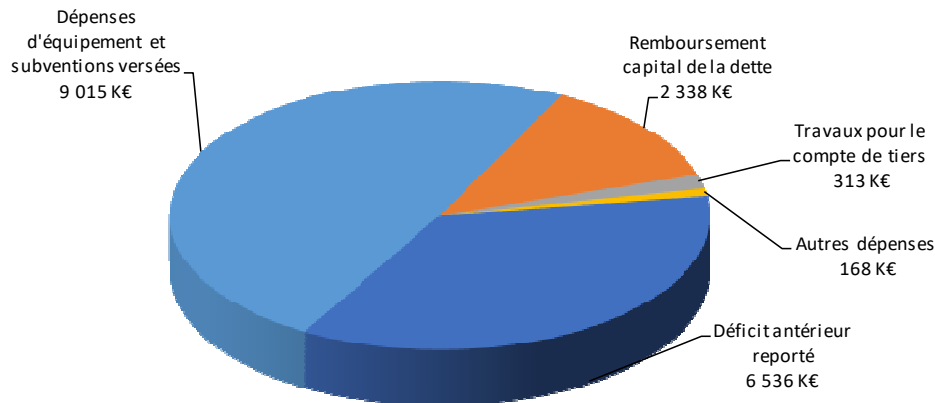


L'investissement

La mesure de l'effort d'investissement : réalisations 2020

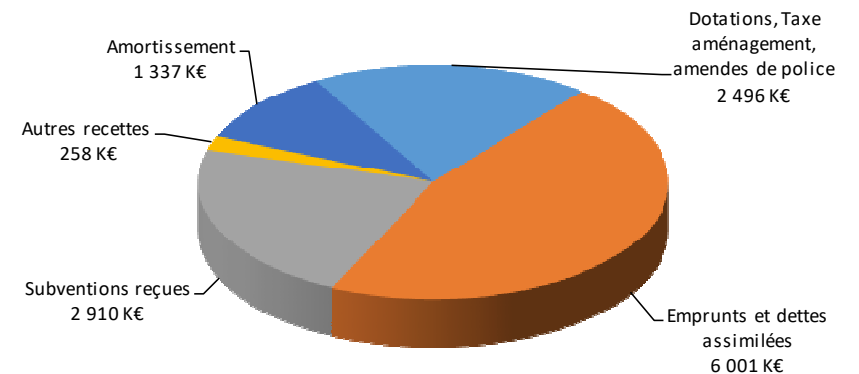
Dépenses d'investissement - Réalisations 2020 : 18,4 M€

(hors restes à réaliser)



Recettes d'investissement - Réalisations 2020 : 13 M€

(hors restes à réaliser)



En 2020, la Ville a poursuivi sa politique d'investissement avec la réalisation de projets structurants tels que l'aménagement du Boulevard Président Bertrand, la sécurisation des accès au cœur de ville, la réhabilitation d'équipements sportifs (stade Massot, salle multi-activités du 86^e Régiment d'Infanterie, vestiaires de foot et local de pétanque à Taulhac), la réfection de la cour de l'école des Fraisses, les opérations de restauration immobilière (ORI) et résorption de l'habitat insalubre (RHI), l'amélioration de l'éclairage public mais également l'entretien du patrimoine et de la voirie...

Les résultats au 31 décembre 2020

(Provisoire)

En milliers d'euros

Section de fonctionnement	2020
Recettes de fonctionnement	26 021
Dépenses de fonctionnement	22 853
résultat de l'exercice	3 168
Résultat antérieur reporté	2 814
Résultat de clôture	5 983

Section d'investissement	2020
Recettes d'investissement	13 002
Dépenses d'investissement	11 834
résultat de l'exercice	1 168
Résultat antérieur reporté	-6 536
Résultat de clôture	-5 368
Solde des restes à réaliser (RAR)	1 991
Besoin de financement compte tenu des RAR	-3 377

Le résultat de clôture de fonctionnement sera affecté pour partie à la couverture de besoin d'investissement, le solde sera reporté en fonctionnement

La dette au 31 décembre 2020

Budget principal

En milliers d'euros

	2019	2020
Encours de la dette au 1/1	20 925	24 386
Emprunts nouveaux	6 000	6 000
Rbt de la dette	2 539	2 338
Encours de la dette au 31/12	24 386	28 048

Dette par type de risque

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 093	89,46%	1,99%
Variable	675	2,41%	0,00%
Livret A	1 956	6,97%	1,10%
Barrière	324	1,16%	4,34%
Ensemble des risques	28 048	100,00%	1,91%

Le stock de la dette ne comporte pas d'emprunt à risque ou toxique.

RATIOS

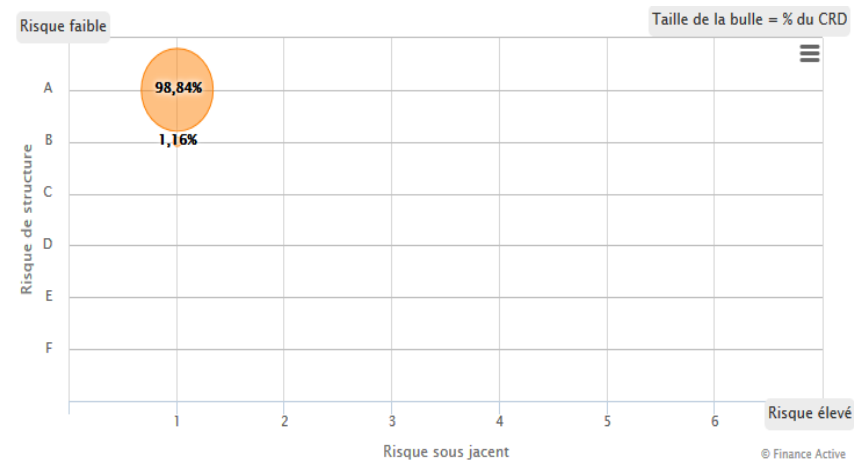
En milliers d'euros

	2019	2020
Capacité de désendettement hors cession (encours dette au 31-12/Epargne Brute) (1)	5,9	6,2

(1) : Zone critique entre 10 et 15 - Bonne situation : entre 5 et 10

Le stock de dette au 31 décembre 2020 s'élève à **28 M€**. Il est à noter qu'il convient de déduire de ce stock, **la part des emprunts affectée au musée et aux crèches pour 1,1 M€**, dont l'annuité est chaque année **remboursée par la Communauté d'Agglomération** suite au transfert de l'équipement.

Dette selon la charte de bonne conduite



Le maintien du niveau de l'encours conjugué à une épargne brute en augmentation, permet d'améliorer la capacité de désendettement. Un ratio entre 5 et 10 est le reflet d'une bonne situation.

Les orientations budgétaires 2021 de la Ville

Analyse prospective 2021 – 2023

Scénario de base :

9 M€ d'investissement par an

sans augmentation des taux de fiscalité

***Fonctionnement : prise en compte de la réforme fiscale et de
l'impact de la crise sanitaire avec des répercussions modérées***

Analyse prospective 2021 – 2023

Les hypothèses retenues

Thème	Agrégat	Hypothèse
Fiscalité	Base taxe foncière – habitation (TF - TH)	Taux constants - Evolution des bases : TH : à compter de 2022 + 0,50 % TFB : 2021- 2022 constants - 2023 +1,90 %
Recettes de fonctionnement	Produits des services (chap 70)	2021 : Estimation prudente pour tenir compte des effets de la crise 2022 : Produits des services et stationnement sensiblement équivalent à 2019
Dépenses de fonctionnement	Charges à caractère général (chap 011)	Evolution 2021-2022: + 2 %
	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	Evolution 2021-2022: + 1,5 %
	Subventions versées (art 657)	Subventions aux associations : 2021-2022 : + 1%
	Charges exceptionnelles (chap 67)	Subvention équilibre budget « Cuisine en Velay » : 2021 : 230 K€ ; 2022 : 200 K€ - 2023 : 180 K€

Analyse prospective 2021 – 2023

Le fonctionnement (en K€)

	2020	Prospective		
		2021	2022	2023
Produit des contributions directes	13 838	14 381	14 385	14 645
Fiscalité transférée	0	0	0	0
Fiscalité indirecte	1 332	1 234	1 234	1 234
Dotations	6 786	6 319	6 387	6 453
Autres recettes d'exploitation	4 059	3 513	3 813	3 813
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 015	25 446	25 818	26 144

Charges à caractère général (chap 011)	5 292	5 490	5 600	5 712
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	10 593	10 752	10 913	11 076
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 443	2 486	2 511	2 535
Intérêts de la dette (art 66111)	554	523	489	452
Autres dépenses de fonctionnement	2 632	2 463	2 432	2 413
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 515	21 714	21 944	22 189

Analyse prospective 2021 – 2023

L'investissement (en K€)

	2020	Prospective		
		2021	2022	2023
FCTVA (art 10222)	1 100	1 340	1 312	1 312
Emprunts	6 000	3 000	3 000	3 000
Autres recettes	3 507	3 514	3 201	3 201
Total des recettes réelles d'investissement	10 607	7 854	7 513	7 513
Sous-total dépenses d'équipement	9 105	9 000	9 000	9 000
Autres investissements hors PPI	313	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 338	2 430	2 608	2 575
Autres dépenses d'investissement	160	160	160	160
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	11 917	11 590	11 769	11 735

Analyse prospective 2021 – 2023

Les épargnes et le résultat (en K€)

	2020	Prospective		
		2021	2022	2023
Epargne de gestion	5 052	4 256	4 363	4 408
Intérêts de la dette	554	523	489	452
Epargne brute	4 497	3 732	3 874	3 956
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 338	2 430	2 608	2 575
Epargne nette	2 159	1 302	1 266	1 381

Fonds de roulement en début d'exercice	- 1 474	1 717	1 713	1 331
Résultat de l'exercice	3 191	- 4	- 382	- 266
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 717	1 713	1 331	1 065
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	24 387	28 048	28 619	29 010
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	28 048	28 619	29 010	29 386

Ratio de désendettement	6,23	7,67	7,49	7,43
--------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Les épargnes restent positives.

Le fonds de roulement est maintenu à plus de 1 M€.

Le ratio désendettement est correct.